

Tarifs Accueil de Loisirs du mercredi

- Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil syndical du SIFUP jointe au présent règlement.
- Ils comprennent l'encadrement et l'animation du mercredi matin.
- Une facture sera envoyée à la fin de chaque mois.
- Un état de présence pourra être fourni sur demande.

Tarif pour une demi-journée sans repas		
Quotient Familial CAF	Enfant scolarisé à l'école 123 soleil	Enfant scolarisé hors de l'école 123 soleil
0 A 770	6,00 €	8,00 €
770 A 1501	8,00 €	11,00 €
Au-delà de 1501	12,00 €	14,00 €